

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 janvier 2023

| |
|-----------------|
| Référence |
| 2023_005 |

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Délibération sur le choix du bureau d'étude pour la réalisation des travaux de l'église |

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 13 |

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain), M. NESME Emmanuel (pouvoir à M. OUVRARD Dominique), M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme MAZET LACOURT Noëlle)

Absent excusé :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 24 janvier 2023 |

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 03 février 2023 |

Objet de la délibération : Délibération sur le choix du bureau d'étude pour la réalisation des travaux de l'église

| |
|---|
| Vote |
| Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 |

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2,

Vu le code des marchés publics,

Monsieur le Maire rappelle que l'appel aux dons lancés via la fondation du patrimoine a été une réussite.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 02 février 2023

Face à la mobilisation des donateurs, un avenant avait été signé pour augmenter la capacité de collecte à 20 k€.

Compte tenu de ce succès, il est proposé d'envisager des travaux plus conséquents sur l'église en faisant notamment appel à des subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Et

Afin de pouvoir demander ces subventions, il est nécessaire d'avoir recours à un bureau d'étude permettant de chiffrer les travaux plus conséquents pour sécuriser ce monument.

Publication ou notification
du :
03 février 2023

Face à l'urgence des démarches, plusieurs bureaux ont été sollicités.

A ce jour deux offres sont proposées, l'une d'un bureau spécialisé dans le domaine du bois via le cabinet Sylva conseil, l'autre via un bureau d'études plus généraliste au niveau structure via Idéum Partner.

- Proposition SYLVA CONSEIL : 9072 euros TTC
- Proposition IDEUM PARTNER : 6600 euros TTC

Monsieur le Maire indique la difficulté à trouver des bureaux d'études capables de proposer une prestation dans les prochains mois. Ces deux bureaux se sont engagés à pouvoir réaliser la prestation dans les deux mois à venir.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230131-2023_005-DE



Monsieur le Maire indique ne pas prendre part au vote compte tenu des relations qu'il entretient avec ces deux bureaux d'étude.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE de choisir le bureau IDEUM PARTENER pour la réalisation du diagnostic**
- **AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches administratives relatives à cette opération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER